

Paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE»

Prise de position du Conseil suisse de la science dans le cadre de la procédure de consultation

Octobre 2025

Le Conseil suisse de la science (CSS) est reconnaissant de l'opportunité qui lui est donnée de faire part de sa position sur le paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-Union européenne (UE)». La présente prise de position a été approuvée par l'ensemble du CSS.

Le CSS est une commission extraparlamentaire dont le but est de conseiller le Conseil fédéral sur les questions relevant de la politique de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI)¹. Les remarques du CSS se concentrent donc principalement sur les éléments du paquet Suisse-UE qui touchent au domaine FRI: l'association aux programmes de formation, de recherche et d'innovation de l'UE; la coopération sanitaire et la surveillance épidémiologique; l'application réciproque du principe de taxes d'études non-discriminatoires; et la participation à l'Agence de l'UE pour le programme spatial (*European Union Agency for the Space Programme*, EUSPA).

Les accords avec l'UE sont essentiels pour la stabilité de la Suisse

Pour assurer sa prospérité, il est indispensable que la Suisse stabilise ses relations avec l'UE, son partenaire économique le plus important. Dans le domaine scientifique en particulier, les acteurs suisses de la recherche et de l'innovation, publics comme privés, ont besoin de certitudes, de sécurité de planification et d'un cadre fiable sur le long-terme. Le CSS est donc convaincu que le projet mis en consultation est d'une importance capitale pour la Suisse et soutient pleinement l'approche par paquet d'accords proposée par le Conseil fédéral.

Une association aux programmes scientifiques de l'UE est indispensable pour assurer la compétitivité de la Suisse

Le paquet Suisse-UE, en particulier l'accord sur les programmes de l'UE (*European Union Programmes Agreement*, EUPA), renforce les capacités de recherche et d'innovation de la Suisse. Il lui permettra de conserver sa position de pôle scientifique de premier plan et d'assurer sa compétitivité internationale. Étant donné que la recherche et l'innovation se jouent à l'échelle mondiale, il est nécessaire pour les chercheurs et les innovateurs suisses d'avoir accès aux meilleurs et aux plus grands programmes de recherche. La participation à ces programmes est particulièrement cruciale pour la relève scientifique, qui représente l'avenir de la recherche et de l'innovation suisses: elle permettra aux chercheurs et chercheuses en début de carrière de créer avec leurs collègues européens des liens qui serviront de base à de futurs réseaux scientifiques. Enfin, la compétition avec leurs pairs européens pousse tous les scientifiques basés en Suisse à développer des projets novateurs et à la pointe, les incitant à viser l'excellence.

Les programmes scientifiques de l'UE constituent un complément important au système FRI suisse. Sans association, des lacunes apparaîtront dans la chaîne de création de valeur de la formation, de la recherche et de l'innovation. En revanche, une pleine association aux programmes de l'UE permettra d'assurer aux personnes basées en Suisse l'accès aux appels à projets dans certains domaines stratégiques dont le pays a été exclu, tels que les technologies quantiques, le spatial, l'intelligence artificielle et le calcul à haute performance². En prenant en compte tous ces éléments, le CSS rejoint le

¹ Les tâches du CSS sont définies à l'article 54 de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation ([LERI](#), RS 420.1).

² Ces domaines stratégiques ne sont en principe pas ouverts aux pays non associés et la Suisse en a été exclue entre 2021 et 2024. En avril 2025, à la suite des négociations de l'EUPA et après un processus de validation, la Commission européenne a accordé à la Suisse l'accès aux appels à projets dans les domaines cités ci-dessus.

Conseil fédéral sur l'urgence particulière de la signature de l'EUPA pour sauvegarder les intérêts de la Suisse. Il soutient sans réserve une application de l'accord à titre provisoire dès 2025.

La Suisse tirera de nombreux bénéfices d'une association aux programmes de l'UE

Après l'exclusion de la Suisse d'Erasmus+ en 2014 et sa non-association à Horizon Europe en 2021, des mesures de remplacement ont été mises en place au niveau national. Cependant, ces mesures transitoires n'ont pas été aussi efficaces que l'aurait été une pleine association aux programmes³. Ces mesures ne couvrent pas non plus l'ensemble des domaines concernés par les programmes scientifiques de l'UE. Comme mentionné plus haut, les projets liés à certains secteurs de la recherche et de l'innovation considérés comme stratégiques par l'UE, ainsi que les résultats de recherche correspondants, n'étaient pas accessibles à la Suisse entre 2021 et 2024. Dans le domaine des échanges, bien que la solution transitoire pour Erasmus+ ait permis de maintenir un bon taux de mobilité dans les hautes écoles universitaires, la Suisse est en retard dans plusieurs des autres champs couverts par Erasmus+, comme la formation professionnelle, la formation scolaire, la formation gymnasiale, la formation continue, la jeunesse ou le sport.

Les mesures transitoires ont par ailleurs engendré pour la Suisse une charge administrative considérable, tant en termes de ressources humaines que financières. Une association aux programmes de l'UE permettra de réduire cette surcharge administrative. Elle offrira également la possibilité à toutes les organisations du domaine FRI, y compris aux unités de l'administration fédérale actives dans la recherche⁴, d'avoir accès à des financements en participant à des appels à projets.

Enfin, outre les possibilités de financement, les accords du paquet Suisse-UE prévoient que la Suisse siège dans les comités liés aux programmes scientifiques auxquels elle sera associée. Cela lui permettra de gagner en influence et de prendre activement part à certaines décisions liées aux programmes de recherche et d'innovation, à la mobilité internationale, ou encore à la coopération sanitaire et à l'espace.

La circulation des talents représente un atout pour la Suisse

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre l'UE et la Suisse permet à cette dernière de continuer à recruter des individus excellents pour étudier, faire de la recherche ou travailler dans un domaine lié à l'innovation. Il permet également aux Suisses et aux Suissesses d'aller se perfectionner dans un autre pays, une étape importante non seulement dans une carrière de recherche, mais également valorisée hors du monde académique. Les compétences linguistiques, interculturelles et sociales acquises par les personnes qui ont étudié ou travaillé à l'étranger constituent un avantage sur le marché du travail et apportent une plus-value aux entreprises suisses. L'application réciproque du principe des taxes d'études non-discriminatoires, prévue dans l'ALCP, assurera aux étudiants et étudiantes suisses de pouvoir étudier à prix abordable dans toutes les universités européennes publiques. Cette application réciproque pourrait se révéler particulièrement importante dans un contexte où certains pays européens, tels que les Pays-Bas, discutent d'une augmentation des taxes d'études pour les ressortissants de pays non-membres de l'UE.

Une opportunité pour la Suisse d'augmenter ses capacités de résilience

Les relations entre la Suisse et l'UE ne peuvent être considérées indépendamment du contexte mondial, actuellement marqué par des tensions politiques croissantes et des défis globaux impossibles à résoudre à l'échelle d'un pays, tels que le dérèglement climatique ou la désinformation. La concurrence s'intensifie entre les blocs géopolitiques de l'Europe, de l'Asie et des États-Unis. Dans ce contexte, le CSS considère qu'il est dans l'intérêt de la Suisse de se rapprocher de ses partenaires européens, avec lesquels elle partage des valeurs fondamentales et la volonté d'un ordre mondial basé sur des règles.

³ C'est l'une des conclusions principales de l'étude «[Plus-value des programmes de l'UE pour la Suisse – Effets de la participation restreinte en 2021–2024](#)», réalisée sur mandat de scienceindustries en mai 2025.

⁴ Dans le programme Horizon 2020, l'administration fédérale avait par exemple obtenu 83 participations à des projets de recherche, pour un montant total de CHF 32,8 millions.

Certains aspects de sécurité et de gestion de crises sont couverts dans les accords du paquet Suisse-UE. Plusieurs collaborations permettront ainsi à la Suisse d'augmenter ses capacités de résilience: le renforcement de sa participation aux programmes de navigation Galileo et EGNOS (*European Geostationary Navigation Overlay Service*), l'accès futur au système PRS (*Public Regulated Service*) pour les autorités et organisations suisses ayant des exigences élevées en matière de sécurité (p. ex. services d'urgence, services de renseignement, armée et autorité chargée de la protection des frontières), sa participation aux mécanismes européens de gestion des menaces transfrontalières graves pour la santé, et son association au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (*European Centre for Disease Prevention and Control*, ECDC). Cette association de la Suisse à l'ECDC a récemment pris une importance accrue, car la référence mondiale dans le domaine de la prévention et du contrôle des maladies, le CDC américain, fait face à des coupes budgétaires drastiques et se voit forcé d'interrompre une partie de ses services. Pour le CSS, de telles collaborations représentent des moyens essentiels pour renforcer les capacités de résilience de la Suisse face à des risques croissants et un ordre international en profond bouleversement.

En résumé, le CSS est persuadé que la stabilisation et le développement des relations avec l'UE proposés par le Conseil fédéral sont indispensables. Le CSS souligne leur extrême importance pour la Suisse et soutient pleinement le contenu des accords liés à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Avec nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil suisse de la science,



Sabine Süssstrunk, présidente

Pour toute information complémentaire, prière de contacter:

Conseil suisse de la Science
Secrétariat
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Bern
Tel.: +41 58 463 00 48
praesidium@swr.admin.ch
<https://wissenschaftsrat.ch/fr>